

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 2 Avril

416

1858

5^e Division

1^{er} Bureau.

Monsieur le Directeur, j'ai
l'honneur de vous annoncer que j'ai
de décider, conformément à vos dépêches
des 24 J^u et 31 N^o 1857, que la copie
à l'huile de la fresque de Raphaël
représentant le Repos des Dieux,
demandée par la Manufacture des
Gobelins pour être reproduite en tapisserie
serait exécutée cette année par M.
Rodolphe Gustave Boulanger pensionnaire
du Gouvernement, et qui par conséquent
cet artiste serait autorisé à intervertir
l'ordre des travaux qui lui sont
imposés par le Règlement. J'ai en
même temps fixé à quinze cents
francs l'allocation due à M. Boulanger
pour honoraires et tous frais d'exécution,
la copie de la fresque du Repos des
Dieux, étant beaucoup plus importante
par ses dimensions et le nombre des
figures, que celles que d'ordinaire les
pensionnaires du Gouvernement doivent
exécuter dans la quatrième année
de leur Pensionnat à Rome.

Je vous serai obligé d'en informer
M. Boulanger et de l'inviter à

M. Alaux, Directeur de l'École Française à Rome

Commencer sans délai le travail qui lui
est commandé.

D'après le désir que vous en avez
exprimé, j'ai donné avis de ma décision à
l'Académie des Beaux-arts.

Agreez, Monsieur le Directeur
l'assurance de ma considération très
distinguée

Pour le Ministre de l'Intérieur
et par autorisation

Le Directeur des Beaux-arts

J. Morice